


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 09 décembre 2024

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 37	Date convocation : 03/12/2024
Pouvoirs de vote : 3	Date d'affichage : 03/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Lusignan Petit, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°144-2024 - Finances Attribution du marché d'assurances 2025-2029	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 19/12/2024 Publication : 19/12/2024
--	---

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X			Arrivée à 17h55-Délibération120-2024		
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie						X
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel			X	Pouvoir à LEVEUR Brigitte		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel						X
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X			Arrivée à 17h55-Délibération120-2024		
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					

MONHEURT	ARMAND José	X				
MONTPEZAT d'AGENAI	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale		X	Pouvoir à LARROY Jacques		
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAI	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	CLUA Guy	X		Départ à 19h35		
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X		Supplée par GERON Mauricette jusqu'à 17h55 - Délibération 120-2024		
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		X	Pouvoir à CASTELL Francis		
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques					X
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
Soit, pour cette séance :			39	3		1 3

A été nommée Secrétaire de séance : Madame Béatrice Piloni

Délibération n°144-2024 - Finances
Attribution du marché d'assurances 2025-2029

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Exposé des motifs :

Les contrats d'assurances de la Communauté de Communes arrivent à terme au 31/12/2024.

La consultation pour le marché public à procédure formalisée a été lancée le 18 juillet 2024, comprenant quatre lots. La date limite de réception des offres était le 16 septembre 2024.



Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ;

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet Julien ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est tenue le 02/12/2024, suivant les recommandations du rapport d'analyse des offres, à savoir la proposition d'attribution :

- du lot n° 1 Flotte automobile pour 48 047 € à MMA – Cabinet Laroze et Thomas
- du lot n°2 Dommages aux biens pour 11 431.80 € à GROUPAMA
- du lot n°3 Responsabilités pour 2637.97 € au cabinet PNAS/AREAS
- du lot n°4 Protection juridique et protection fonctionnelle pour 2140 € à MMA Laroze et Thomas et Covea PJ

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

41 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

1. **Entérine** le choix de la Commission d'Appel d'Offres et charge le Président de confier le marché d'assurances pour la période 2025-2029 :
 - a. Pour le lot n° 3 Risques responsabilités : au groupement PNAS/AREAS, lauréat, pour un montant de 2 637.97 € TTC par an, à compter du 01/01/25, pour une durée de 5 ans,
 - b. Pour le lot n° 4 Protection juridique et protection fonctionnelle : au groupement MMA Laroze et Thomas et Covea PJ, lauréat, pour un montant de 2 140 € TTC par an, à compter du 01/01/25, pour une durée de 5 ans,
2. Etant donné l'autorisation donnée à Monsieur le Président de poursuivre les négociations pour les lots n°1 et n° 2 afin d'obtenir de meilleures propositions tarifaires et garanties avant le 31/12/24 et que accord a été obtenu :
 - a. Pour le lot n°1 Risques Automobiles, de la SMACL, actuel tenant, pour la prolongation du marché dans les mêmes conditions tarifaires (24 239.13 € TTC au titre de la prime 2024) pour 1 an à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025,
 - b. Pour le lot n°2 Risques Dommages aux biens, de GROUPAMA, actuel tenant, pour la prolongation du marché avec modifications tarifaires, de garanties et de franchise, pour 1 an à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025, pour une prime de 12 574.98 €TTC (soit 2.20 €HT /m2).
3. **Autorise** Monsieur Le Président à classer sans suite les lots 1 et 2 pour motif d'intérêt général et financier,
4. **Charge** Monsieur le Président de l'exécution et du règlement du marché ainsi que de toute décision concernant les avenants et les accords de prolongation des lots 1 et 2.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
José Armand



La secrétaire de séance,
Béatrice Piloni

